

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Votants: 14

Séance du 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars l'assemblée régulièrement convoquée le 10 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de <Stéphane ETIENNE.

Sont présents: Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Christian DOURS, Sylvain DUPRAT, Claudette FAGET, Stéphanie LOPEZ, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Fabienne VIGNOLO

Représentés: Isabelle BETTONI par Christine APARICIO, Stéphane SARDOU par Fabienne VIGNOLO

Excuses: Lucien COMBESSIES

Absents:

Secrétaire de séance: Marc CLAVEL

Objet: Vote du compte de gestion - artagnan - DE 007 2022

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ARTAGNAN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du compte administratif - artagnan - DE 008 2022

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par ETIENNE Stéphane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	59 369.50			196 387.60	59 369.50	196 387.60
Opérations exercice	28 218.66	127 584.84	145 544.51	258 123.44	173 763.17	385 708.28
Total	87 588.16	127 584.84	145 544.51	454 511.04	233 132.67	582 095.88

Résultat de clôture		39 996.68		308 966.53		348 963.21
Restes à réaliser	179 294.41	99 767.36			179 294.41	99 767.36
Total cumulé	179 294.41	139 764.04		308 966.53	179 294.41	448 730.57
Résultat définitif	39 530.37			308 966.53		269 436.16

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ARTAGNAN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - artagnan - DE 009 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de APARICIO Christine

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 308 966.53

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	196 387.60
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	190 053.10
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	112 578.93
Résultat cumulé au 31/12/2021	308 966.53
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	308 966.53
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	39 530.37
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	269 436.16
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ARTAGNAN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Travaux Cimetière

Le devis de l'entreprise Favarel d'un montant de 1764 € TTC pour l'ajout de 5 cases au colombarium est retenu par le Conseil Municipal.

Le devis de l'entreprise Pellerin d'un montant de 4396 € TTC pour des travaux de reprise de 3 concessions est retenu par le Conseil Municipal.

Objet: travaux de réhabilitation du chemin du stand de tir

Le chemin du stand de tir étant très dégradé, le conseil municipal convient de la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation.

Les deux associations utilisatrices ont donné leur accord pour participer financièrement à hauteur des 2/3 de l'investissement.

Le conseil municipal est divisé sur le type de revêtement à mettre en oeuvre: empierrer le chemin ou le goudronner (tri-couches).

Suite à de nombreux échanges, la solution goudronnée est retenue par 8 voix contre 6 à la condition de réaliser des aménagements pour sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes. La mise en place d'une banquette sur un bas côté et des panneaux de limitation de vitesse pour les voitures et de priorité pour les piétons et les cyclistes sera étudié avec l'entreprise en charge des travaux.

Informations et questions diverses

Divers projets de travaux sont à étudier: enherbage et aménagement du cimetière, éclairage de l'abri bus actuel.

Fin de séance à 21h